

Cette lettre d'information des instances dédiées à la qualité de vie au travail a pour objectif de vous faire un zoom sur les sujets traités par nos délégué(e)s de terrain. Outre une meilleure connaissance du mode de fonctionnement de la prévention dans une collectivité, c'est aussi un moyen de communiquer sur des sujets qui nous préoccupent et de suivre l'avancée de leur résolution.

Petit rappel :

La Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), émanation du Comité Social Territorial, a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail, la protection de leurs santés physiques et mentales.

**NOUS SOMMES
PRÉSENTS POUR VOUS
AIDER À DISPOSER DE
MEILLEURES
CONDITIONS DE
TRAVAIL !**



Nos délégué(e)s à votre service:

**Philippe ANGELELLI
Ludovic BEDROSSIAN
Michel RICCIO
Pierre-Henri FOURNIER
William LONCAN
Frédéric PASCAL
Claire PINON
Laurence Kachician
Stéphanie DETRAIT**

LES DOSSIERS DE CE NUMÉRO



page 2



pages 3-4



page 5



page 6



PAPRI Pact, LA SUITE DU DUERP

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) est un des piliers d'une démarche de prévention.

Indissociable du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) *cf. notre dernier numéro*, le PAPRI Pact permet à la ville de Marseille, de mettre en œuvre, d'atteindre et de suivre plus facilement, les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de santé et de sécurité au travail.

Au sein de la ville de Marseille cette démarche est mise en œuvre au sein des différentes directions sous la responsabilité du Conseiller de Prévention (lorsqu'il existe ...).

Ce document regroupe les principales actions du DUERP des Directions et des Mairies de Secteur.

On y retrouve 3 niveaux de priorité (1, 2, 3) et 3 typologies d'action (formation, organisation, moyens).

Les objectifs attendus :

Chaque année, les Directions et les Mairies de Secteur établissent leurs priorités en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et la liste détaillée des mesures qu'elles comptent mettre en œuvre.

Ces PAPRI Pact comprennent :

- *Les effets attendus de la mesure sur les risques existants,*
- *Les conditions d'exécution de la mesure,*
- *Les ressources mobilisables en interne,*
- *Les indicateurs de résultat permettant le suivi de la mesure,*
- *Une estimation du coût,*
- *Un calendrier de mise en œuvre.*

vous pouvez demander à les consulter auprès de votre

DAF

POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SÛRES ET BIEN ENTRETENUES

DES PISCINES TOUJOURS AUSSI IMPRATICABLES

Le constat est sans appel : les piscines municipales et les écoles de la ville de Marseille souffrent d'un manque évident d'entretien. Pourtant, des solutions simples et efficaces pourraient être mises en œuvre rapidement pour améliorer la sécurité et le bien-être des usagers et des agents.

Des solutions immédiates à portée de main :

L'intervention simultanée de plombiers, électriciens et maçons sur des sites ciblés pourrait résoudre de nombreux dysfonctionnements constatés lors de nos visites.

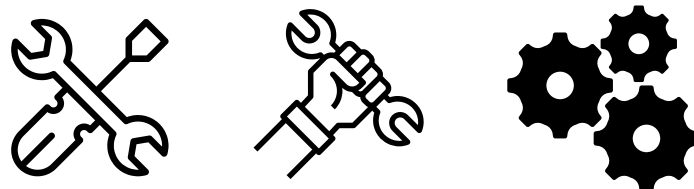
Le problème ne semble pas être l'absence de moyens techniques, mais plutôt un défaut de communication interne et de coordination dans la mise en œuvre des solutions correctives.

Il manque également une identification claire d'un gestionnaire opérationnel de site, chargé de superviser et de coordonner les actions sur le terrain.



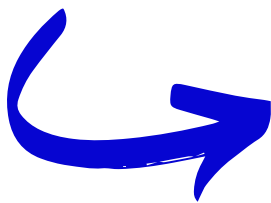
DES ÉCOLES QUI POUSSENT... MAIS QU'EN SERA-T-IL DE LEUR ENTRETIEN ?

Alors que l'administration lance un ambitieux plan de construction d'écoles, nous ne pouvons que nous interroger sur leur avenir. Sans stratégie d'entretien rigoureuse, ces nouveaux établissements risquent de connaître les mêmes dégradations que celles observées aujourd'hui. Il est urgent de prévoir un plan d'entretien durable, dès la conception des projets.



DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI CONTINUENT À SE DÉGRADER

**Pour exemple :
la situation des
ascenseurs de
Fauchier qui nous
a conduit à
envoyer ce
courrier à
l'administration**



Marseille, le 6 janvier 2025

Madame Joséphine ROIG-LAURENT
DGS
Madame Aude FOURNIER
DGATransfo
Monsieur Marc FOVEAU DGAVAQ

Objet: Pannes récurrentes / ascenseurs Fauchier

Madame La DGS, Madame la DGA, Monsieur le DGA

L'attention de nos Organisations Syndicales a été attirée sur les dysfonctionnements persistants concernant les ascenseurs desservant les étages du site de Fauchier.

Il semblerait qu'à ce jour, seules deux cabines demeurent encore en état de marche pour desservir le site abritant plus de 500 agents dont des agents "PMR", répartis sur 8 étages.

Cette situation démontre, un fois de plus, les difficultés rencontrées par la Ville pour entretenir son patrimoine; à l'instar de la porte tambour de l'accueil de la DRH et des ascenseurs eux aussi en panne régulièrement au Bd de Dunkerque, mais aussi des piscines dont uniquement 3 sur 14 ont été ouvertes au public durant les vacances de Noël pour ne citer que quelques exemples ...

Au delà des opérations de propagande " je vais bien, tout va bien", il est urgent que les Autorités municipales prennent l'entière mesure de la dégradation des environnements de travail proposés aux agents qui, nous le rappelons peut être un déterminant de santé, et indirectement avoir des conséquences sur la qualité du service rendu au public.

Nous ne doutons pas que vous allez tout mettre en œuvre pour permettre, rapidement, un retour à la normale concernant les accès des étages et sous-sols du site de Fauchier.

Dans l'attente d'une réponse, en vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions, Madame la DGS, Madame la DGA, Monsieur le DGA, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

SECTION CFTC VILLE DE MARSEILLE	SECTION SNT CFE CGC VILLE DE MARSEILLE	
<i>Le Président</i>	<i>Le Président</i>	
Ludovic BEDROSSIAN	DANIEL VENEZIA	
<i>Le Secrétaire Général</i>	<i>La Vice-Présidente</i>	<i>Le Secrétaire Général</i>
Philippe ROSELELLI	Paola LONGHI	Michel RICCIO

copie pour information :
• Madame Christine JUSTE, Présidente de la F3SCT

PARLONS DE L'ACFI

La Ville de Marseille va enfin faire appel à un ACFI au travers d'une convention dans le cadre de la mission d'inspection avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône (durée de la mission pour 2025 : 28 jours).

L'Agent Chargé d'Assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) est une figure essentielle dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, particulièrement au sein des collectivités territoriales comme la Ville de Marseille.

Rôle de l'ACFI

L'ACFI intervient comme un conseiller et contrôleur des conditions d'hygiène et de sécurité. Ses principales missions incluent les actions suivantes :

- *Vérification des règles d'hygiène et de sécurité : il contrôle leur bonne application sur le terrain.*
- *Propositions d'amélioration : il formule des recommandations pour renforcer la prévention des risques professionnels.*
- *Consultation obligatoire : l'autorité territoriale doit le consulter sur tout projet de règlement ou consigne liés à l'hygiène et à la sécurité.*
- *Intervention en cas d'urgence : il peut proposer des mesures immédiates si un danger grave et imminent est identifié.*
- *Visites et analyses : il inspecte les locaux et examine les documents liés à la santé et à la sécurité au travail.*

Les limites de cette mission

L'ACFI n'a pas de pouvoir de sanction ni d'autorité contraignante. Il se distingue par les éléments suivants :

- *Non assermenté : son rôle est exclusivement consultatif et préventif.*
- *Ce n'est pas un contrôleur technique : il ne réalise pas les vérifications périodiques ou obligatoires (ex : équipements électriques, extincteurs).*
- *Il n'est pas un acteur opérationnel : il ne met pas en œuvre les solutions et n'est pas responsable des démarches de prévention.*
- *Ce n'est ni un médiateur, ni un expert psychosocial : il n'intervient pas dans des aspects comme la gestion des conflits, le bien-être psychologique ou l'ergonomie.*

Enjeux pour la Ville de Marseille

Le recours à un ACFI par la ville de Marseille marque une volonté d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail.

Cela pourrait bénéficier :

- *Aux ATSEM et à d'autres agents municipaux en identifiant et proposant des solutions pour limiter les risques.*
- *À la prévention des accidents ou des maladies professionnelles en renforçant le suivi des normes.*

En revanche, les limites de son rôle imposent à l'administration de prendre ses recommandations au sérieux et de mobiliser les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les mesures proposées. Cela nécessite une réelle volonté politique et une coordination efficace entre les différents services concernés.

à suivre donc ...

NOS ATTENTES IMMÉDIATES

En ce début d'année, nous exprimons des attentes simples mais essentielles pour améliorer les conditions de travail et renforcer le dialogue social :

- Augmentation de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) pour mieux reconnaître l'engagement des agents.
- Un Directeur Général des Services (DGS) à l'écoute et engagé.
- La bienveillance et le respect des agents dans toutes les interactions professionnelles.
- Un traitement professionnel et rapide des dossiers administratifs, médicaux et techniques des agents.
- Un vrai dialogue social, constructif et axé sur les solutions.

En agissant avec simplicité, efficacité et collaboration, il reste encore possible de redresser la situation et d'offrir aux agents des conditions de travail et de vie dignes.

CQFD 
Ce qu'il ~~faudrait~~ **faudrait** développer